

24 AVR. 2026

Extrait du registre des arrêtés du Maire
En date du 23 avril 2026

ARRETE MUNICIPAL N°2026 04 59
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION :
Vente de muguet

Le Maire de la Commune de Garéoult (VAR),

VU les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article L.411-1 et R417.10,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I) précisant les conditions dans lesquelles doivent être employés les signaux définis dans l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié,

VU l'arrêté municipal n°2026_02_020, en date du 25 février 2026 relatif à l'instauration d'amendes administratives pour les dépôts sauvages sur la Commune.

CONSIDÉRANT la demande en date du 18 avril 2026, de Madame GIBELIN Melissa, fleuriste et gérante de « AU JARDIN DES MELISSES », qui sollicite la réservation d'un emplacement de stationnement devant son commerce situé au 16 Boulevard du Capitaine Audibert à l'occasion de la traditionnelle vente du muguet le vendredi 01 mai 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les usagers et les pétitionnaires,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule autre que celui du pétitionnaire, est interdit sur une place de stationnement au 16 boulevard du Capitaine Jean Audibert, le vendredi 01 mai 2026 de 07h30 à 19h00 à l'occasion de la traditionnelle vente du muguet.,

ARTICLE 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux (2) mois, à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Roquebrussanne, Madame la Directrice Générale des Services, les Polices Municipale et Rurale de Garéoult, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié au registre des arrêtés de la Commune de Garéoult.

Le Maire,
Jérôme TESSON

